

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 4 avril 2016 à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Denis Laitre et François Labossière.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2016-04-142 APPEL D'OFFRES 2016-13 : DÉBLOCAGE ET INSPECTION DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUTS PUBLICS-PRIVÉS 2016-2017-2018

À la suite de l'appel d'offres 2016-13 relatif au déblocage et à l'inspection des branchements d'égouts publics-privés, pour les années 2016-2017-2018, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Dassyloi inc.	141 235,29 \$
Kelly Sani-Vac inc.	195 728,84 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Dassyloi inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

D'accorder à l'entreprise Dassyloi inc. un contrat pour le déblocage et l'inspection des branchements d'égouts publics-privés, pour les années 2016-2017-2018, pour la somme totale de 141 235,29 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-13.

ADOPTÉ

2016-04-143 APPEL D'OFFRES 2016-19 : MARQUAGE ET SIGNALISATION DU RÉSEAU CYCLABLE, PHASE II

À la suite de l'appel d'offres 2016-19 relatif au marquage et à la signalisation du réseau cyclable, phase II, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Lignco Sigma inc.	103 398,97 \$
Ali Construction inc.	143 079,16 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lignco Sigma inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Lignco Sigma inc. un contrat pour le marquage et la signalisation du réseau cyclable, phase II, pour la somme totale de 103 398,97 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-19.

ADOPTÉ

A-2016-04-008 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

2016-04-144 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-06 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DE DIVERS SECTEURS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-06 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour des études géotechniques et caractérisations environnementales de divers secteurs, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Groupe ABS inc.	48 472,31 \$
-----------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire Groupe ABS inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvée,
et résolu

D'accorder à la firme Groupe ABS inc. un contrat pour les services professionnels de laboratoire pour des études géotechniques et caractérisations environnementales de divers secteurs dans le cadre de la réfection du collecteur Taillefer, du chemisage du réseau d'aqueduc et du prolongement des infrastructures sur la rue Leroux, pour la somme totale de 48 472,31 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées

dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ING-06.

ADOPTÉ

2016-04-145 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-08 : AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE, PHASE II

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-08 relative à l'aménagement du réseau cyclable, phase II, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Construction inc.	80 495,83 \$
Entreprises Pearson Pelletier	84 654,77 \$
DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)	86 225,50 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Construction inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Ali Construction inc. un contrat pour l'aménagement du réseau cyclable, phase II, pour la somme totale de 80 495,83 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ING-08.

ADOPTÉ

2016-04-146 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-01-024 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 473 322 SITUÉE DANS L'EMPRISE DE LA RUE ARMAND À MADAME PASCALE DAIGNAULT

CONSIDÉRANT la résolution 2016-01-024 adoptée lors de la séance du conseil du 19 janvier 2016 relative à la vente d'une partie du lot 3 473 322 située dans l'emprise de la rue Armand à M^{me} Pascale Daignault;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de modifier le numéro de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE modifier le numéro de lot « 3 473 322 » par le numéro de lot « 3 473 326 » partout où il en est fait mention dans la résolution 2016-01-024 adoptée lors de la séance du conseil du 19 janvier 2016.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2016-04-147 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 14, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 4 avril 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier